



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAR Prefecture PÉRIGORD-LIMOUSIN

2023-4-5

Commune de communes
024 242 400 752 - 20230921 - 2023 4 5 - DE
Recu le 27/09/2023
Département de la
DORDOGNE

Séance du 21 septembre 2023

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

Négrondes

Date de la convocation et

envoi de la note de

synthèse :

12/09/2023

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 30

Pouvoirs : 5

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, COTTA Solange (suppléante de P. BRUN)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, COMBEAU Bertrand, CURNARIE Pascal, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric, COUTURIER Pierre-Yves, PETIOT Tony, BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante Solange COTTA), CHIPEAUX Raphaël (pouvoir à B. Lagarde), DUTHEIL Frédéric (pouvoir à I Hyvoz), , DEGLANE Christine (pouvoir à AS Esclavard), MAGNE Muriel (pouvoir à P. Gimenez), SAERENS Grégory (pouvoir à JL Faye),

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Subvention pour le Maroc suite au tremblement de terre

Le président propose à l'assemblée de soutenir les sinistrés du Maroc suite au tremblement de terre et d'apporter un soutien financier pour faire face à la crise humanitaire.

La participation de la collectivité pourrait être de 1 500 €.

Cette aide pourrait être versée dans le cadre du Fonds d'Action extérieur des collectivités territoriales (FACECO).

Ce fonds est géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (en cas de conflit). Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Le FACECO permet :

- de garantir la gestion des fonds,
- de s'assurer que les fonds seront utilisés en pertinence,
- de veiller à la traçabilité des fonds versés vis-à-vis des collectivités et des contribuables.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE de verser une aide financière de 1500 € dans le cadre du FACECO pour soutenir les sinistrés du tremblement de terre au Maroc**
- La somme sera inscrite au budget.**

32 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 22 septembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

